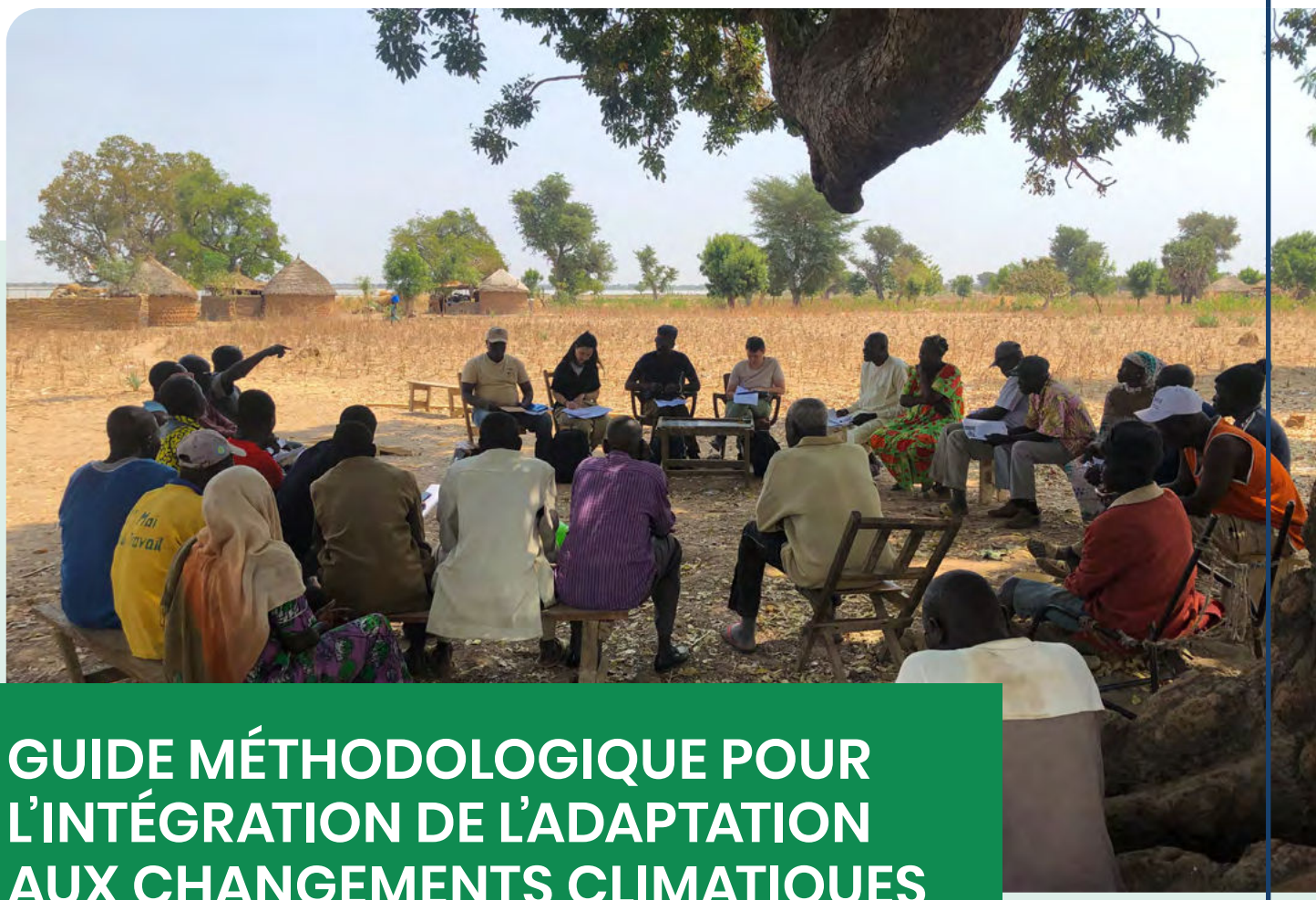
ELLESadAPt

Desjardins
Développement international

Baastel



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU GENRE DANS LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX (PDL) AU TCHAD

PARC NATIONAL DE ZAH SOO TCHAD

NOÉ

En partenariat avec Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE....5

1.1. Contexte du projet et objectifs sur le volet planification....5

1.2. Objectifs et cibles de ce guide....6

1.3. Principaux défis liés aux CC au sein du CAPBL....6

2. LE CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE LOCALE AU TCHAD....7

2.1. Le fonctionnement de la gouvernance locale au Tchad....7

2.2. Élaboration des PDL et acteurs principaux....8

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE RÉVISION DES PDL....9

3.1. Un ancrage sur le processus de révision existant....9

3.2. Une méthode ajustée pour l'intégration des dimensions climat et genre....10

3.3. Une approche de renforcement de capacité en toile de fond....11

3.4. Un appui renforcé pour faciliter la diffusion et le suivi-évaluation des projets des PDL....11

3.5. Les limites méthodologiques....11

4. INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU GENRE DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PDL....12

4.1. Ajustement du processus d'élaboration d'un PDL....12

4.2. Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation et du genre dans les PDL....12

5. INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU GENRE DANS LE DOCUMENT DU PDL....18

5.1. Structure d'un PDL et points d'entrées de l'adaptation et du genre....18

5.1.1. Section « Généralité du canton »....18
5.1.2. Section « Diagnostic participatif du canton »....18
5.1.3. Élaboration de la vision....19
5.1.4. Formulation des axes d'intervention et des objectifs résilients et sensibles au genre....20
5.1.5. Identification, formulation et structuration des actions et activités....20
5.1.6. Élaboration du plan d'action....21

5.2. Suivi et évaluation du PDL....23

5.2.1. Mécanisme de pilotage....23
5.2.2. Plan de travail annuel....25
5.2.3. Plan de mise en œuvre du suivi du PDL....26

CONCLUSION....30

LISTES

Figures :

Figure 1 : Carte des villages du CAPBL (source: Noé Tchad).....5

Figure 2 : Schéma d'organisation des organes de gouvernance locale par échelon au niveau de la province du MKO.....7

Figure 3 : Acteurs clés de la révision des PDL de la province du MKO.....8

Figure 4 : Étapes habituelles de la révision des PDL : exemple du PDL de Léré (2019-2022).....9

Figure 5 : Processus d'intégration de l'adaptation et du genre à la planification locale du CAPBL.....10

Figure 6 : Processus de révision des PDL indiquant les insertions des CC et du genre.....17

Figure 7 : Organes de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDL 25

Tableaux :

Tableau 1 : Répartition des femmes et des hommes dans les CCD par canton du CAPBL (source : PDL 2025)..... 8

Tableau 2 : Domaines d'intervention refondés 19

Tableau 3: Exemple de domaine, problèmes spécifiques et axes prioritaires de développement.....20

Tableau 4 : Exemple de structure de plan d'action pour le domaine 5 du PDL de Gouin 22

Tableau 5 : Organes de mise en œuvre du PDL et leurs rôles 23

Tableau 6 : Mécanisme de suivi (méthode de collecte des données, fréquences de collecte par les organes de coordination du PDL)..... 24

Tableau 7 : Plan de mise en œuvre du suivi du PDL 26-27

Photos :

Photo 1 : Formation sur les bases des changements climatiques et de l'adaptation (Léré 2025) 11

Photo 2 : Échange avec le CCD Lagon sur l'actualisation du diagnostic 14

Photo 3 : Atelier de lancement de la révision du PDL de Lagon (Lagon, 2025) 17

1. CONTEXTE

1.1. Contexte du projet et objectifs sur le volet planification

Le projet **ELLESadAPt** (EA) vise un renforcement de l'adaptation aux changements climatiques des femmes et des écosystèmes des Aires protégées (AP) du Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL) en République du Tchad et du Parc national de Conkouati-Douli en République du Congo (PNCD), tout en générant des bénéfices de conservation de la biodiversité. Financé par Affaires Mondiales Canada (AMC) et mis en exécution par un consortium formé de Baastel et Développement International Desjardins (DID) en collaboration avec l'ONG Noé, le projet a démarré en décembre 2023 et s'achèvera en décembre 2026.

Le **CAPBL** s'étend sur une superficie de 171 500 ha et se partage en deux zones comprenant : le Parc National de Zah-Soo (PNZS) (81 500 ha), qui constitue la zone de protection intégrale inhabitée, et la Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL) (90000 ha) équivalente à une zone d'écodéveloppement dans laquelle vivent environ 120 000 habitants répartis sur une soixantaine de villages (Figure 1). Le CAPBL couvre une partie des 4 cantons suivants : Binder, Léré, Lagon et Gouin, et se situe à la limite du canton Tikem. Conformément à l'accord de partenariat signé entre l'ONG Noé et le ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) en 2021, Noé dispose du mandat de gestion du CAPBL pour une durée de 15 ans.

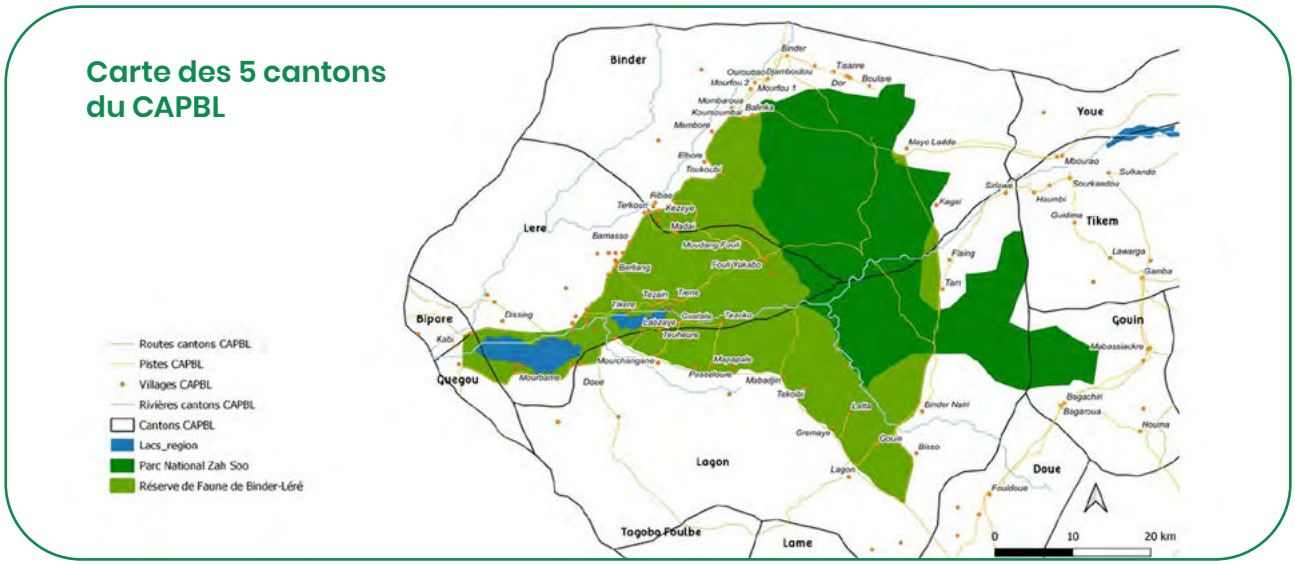
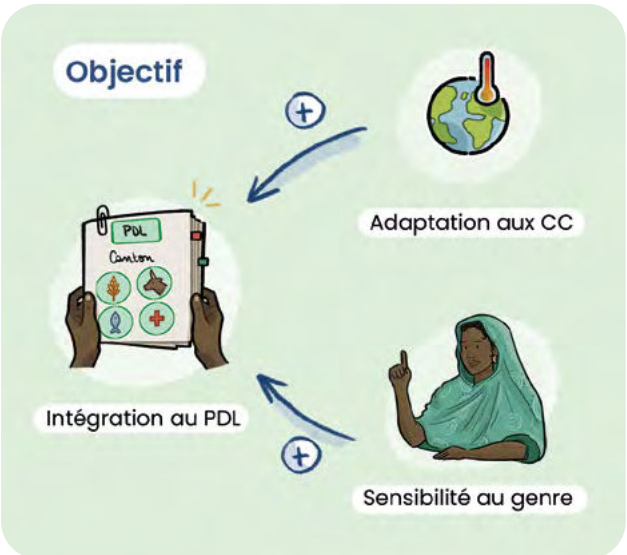


Figure 1 : Carte des villages du CAPBL (source: Noé Tchad)

Au niveau de la planification territoriale, les activités du projet ELLESadAPt s'articulent autour des Plans de Développement Locaux (PDL) des 5 cantons couverts par le CAPBL. Ayant atteint la fin de leur période de validité, et ne prenant pas en compte les aspects CC et la sensibilité au genre, le projet vise une mise à jour des PDL à travers une démarche de renforcement de capacité. L'objectif est **d'assurer l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de la sensibilité au genre dans les PDL des cantons du CAPBL**, en s'appuyant sur les résultats des études de vulnérabilité climatique réalisées dans le cadre du projet EA au niveau du CAPBL. L'appui à la révision des PDL des 5 cantons se déroule entre février 2025 et avril 2026. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de ce guide.



1.2. Objectifs et cibles de ce guide

Ce guide a pour **objectifs** de :

1. Rappeler le processus d'élaboration d'un PDL dans les cantons de Binder, Lagon, Léré, Gouin et Tikem : étapes habituelles et acteurs principaux liés au processus de révision ;
2. Décrire l'approche de révision des PDL proposée par le projet ELLESadAPt pour intégrer les CC et le genre dans les PDL ;
3. Constituer un support méthodologique pour les Comités Cantonaux de Développement (CCD), les services déconcentrés de l'Etat, les autorités traditionnelles, pour appuyer l'intégration des CC et du genre dans les prochains PDL des cantons du CAPBL et à l'échelle nationale.

Le **public-cible** de ce guide méthodologique se situe à plusieurs niveaux :

- Les acteurs clés de la planification locale des 5 cantons du CAPBL : CCD, Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD), autorités locales, autorités traditionnelles, services déconcentrés de l'État.
- Les acteurs de la planification à l'échelle nationale à titre d'information sur le processus suivi afin d'intégrer les CC et le genre dans les PDL ; éventuellement dans une optique de réplication de la méthodologie dans d'autres territoires.
- Les acteurs de la coopération internationale (bailleurs de fond, acteurs de la mise en œuvre de projets en lien avec la planification territoriale, le genre ou l'adaptation aux changements climatiques).

1.3. Principaux défis liés aux CC au sein du CAPBL

D'après les études de vulnérabilité climatique réalisées dans le CAPBL[1], la vulnérabilité climatique des écosystèmes et des communautés est **élevée**. Les changements climatiques dans le CAPBL se traduisent par une augmentation des températures, des pluies intenses et des pauses sèches en saison des pluies, des sécheresses, et des inondations. Leurs impacts sur les écosystèmes et le mode de vie des communautés, en particulier des femmes, sont importants. La vulnérabilité climatique est d'autant plus forte qu'elle s'ajoute à une forte vulnérabilité existante due aux activités humaines dégradant l'environnement : usage d'intrants chimiques, mauvaises pratiques agricoles, déforestation, etc.



Sans action, il y a un risque élevé que les **impacts des changements climatiques** se renforcent à plusieurs niveaux :

- Baisse de la productivité agricole et de la pêche ;
- Modification des mouvements de bétail et des pratiques ;
- Raréfaction des ressources naturelles et dégradation des écosystèmes ;
- Difficulté d'approvisionnement en eau potable ;
- Insécurité alimentaire, baisse des revenus et dégradation des infrastructures actuelles ;
- Diminution du bien-être, inconfort et problématiques de santé (maladies humaines, maladies du bétail).

[1] *Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.*

2. LE CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE LOCALE AU TCHAD

2.1. Le fonctionnement de la gouvernance locale au Tchad

Depuis son indépendance en 1960, le Tchad a entrepris plusieurs réformes institutionnelles visant à renforcer le transfert de compétences à un échelon local plus proche des citoyens. Chacune des 23 provinces du pays est administrée par un Délégué Général auprès de la Province (anciennement gouverneur) et est subdivisée en département, sous-préfectures, cantons et villages. C'est ainsi que la province du Mayo-Kebbi Ouest (MKO) est répartie en 4 départements, 13 sous-préfectures et 13 communes. Chaque département est dirigé par un préfet, nommé par décret par le chef de l'État, responsable de la mise en œuvre des politiques nationales au niveau local. Pour le moment, il s'agit principalement d'une déconcentration des services de l'État, la décentralisation est encore très restreinte au Tchad, se limitant au niveau communal avec des conseils municipaux élus.

Parallèlement à cette organisation institutionnelle, les cantons sont sous l'autorité d'un chef traditionnel, appelé Gong, Lamido ou Sultan, selon les cantons et les traditions ou cultures locales. Les chefs de canton et chefs de village sont les garants de la gestion des ressources naturelles et du respect des réglementations régissant leur accès et exploitation. Les chefs de canton sont responsables de nommer les chefs des villages parmi les princes ou proches parents de la lignée du chef traditionnel.

Différents organes se distinguent au niveau cantonal et des villages (Figure 2) au niveau de la province du MKO. A l'échelle cantonale, la gouvernance est chapeautée par le CCD et les Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD). Les ILOD sont chargées, notamment, de gérer les ressources naturelles de la réserve, la lutte contre les feux de brousse, définir les modalités de gestion des pâturages notamment. Au niveau des villages, les Associations Villageoises (AV) s'occupent de la gestion des revenus des cultures de rente (coton) ; les Comités Villageois de Surveillance (CVS) veillent à la protection de l'environnement dans les localités, et les Comités de Vigilance (CV) assurent la surveillance des villages.

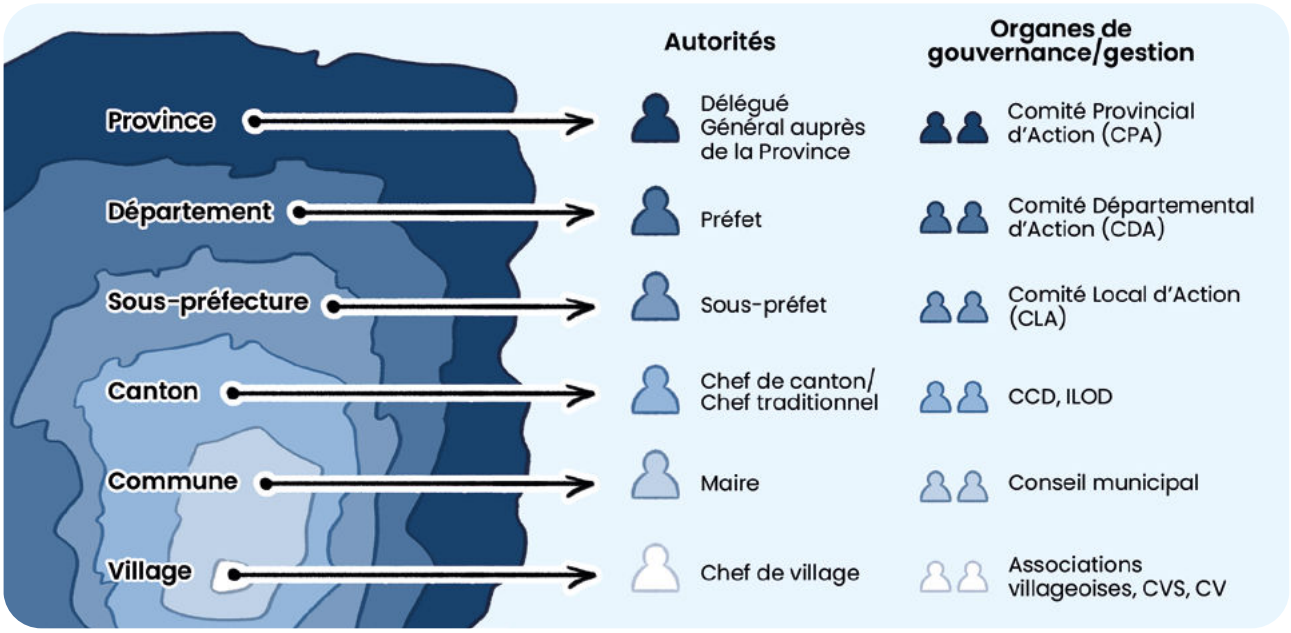


Figure 2 : Schéma d'organisation des organes de gouvernance locale par échelon au niveau de la province du MKO

La gouvernance locale est confrontée à plusieurs défis, notamment de développement, d'enclavement, de diversité ethnique et linguistique, de capacités institutionnelles limitées et de structures inadaptées, ainsi que celui du manque de ressources humaines et financières pour accompagner et mettre en œuvre des actions de développement, et ce aux échelons communautaires mais également nationaux.

2.2. Élaboration des PDL et acteurs principaux

Les PDL jouent le rôle d'outil de **planification locale** en permettant de définir les priorités d'aménagement, de développement social et économique du canton sur une période donnée. Valides pour une durée de 4 ans, les PDL doivent être renouvelés à la fin de leur période de validité afin de recenser les données et les besoins des populations les plus récents.

L'élaboration des PDL est habituellement pilotée par les CCD. Présidé par un chef de village, il se compose des représentants des différentes corporations socio-économiques, culturelles cantonales et a pour objectif de mobiliser les fonds pour la mise en œuvre des PDL. Ils sont appuyés par les Commissions Thématiques (CT) réunies par domaine d'intervention, les Comités de Rédaction des PDL (CRPDL), ainsi que par les animateurs locaux de développement (ALD) déployés sur le terrain. Les autorités locales, les organisations communautaires et les communautés elles-mêmes sont parties prenantes des échanges à différentes étapes du processus. Enfin, les PDL sont validés au niveau départemental par le Comité Départemental d'Action (CDA) (Figure 3).

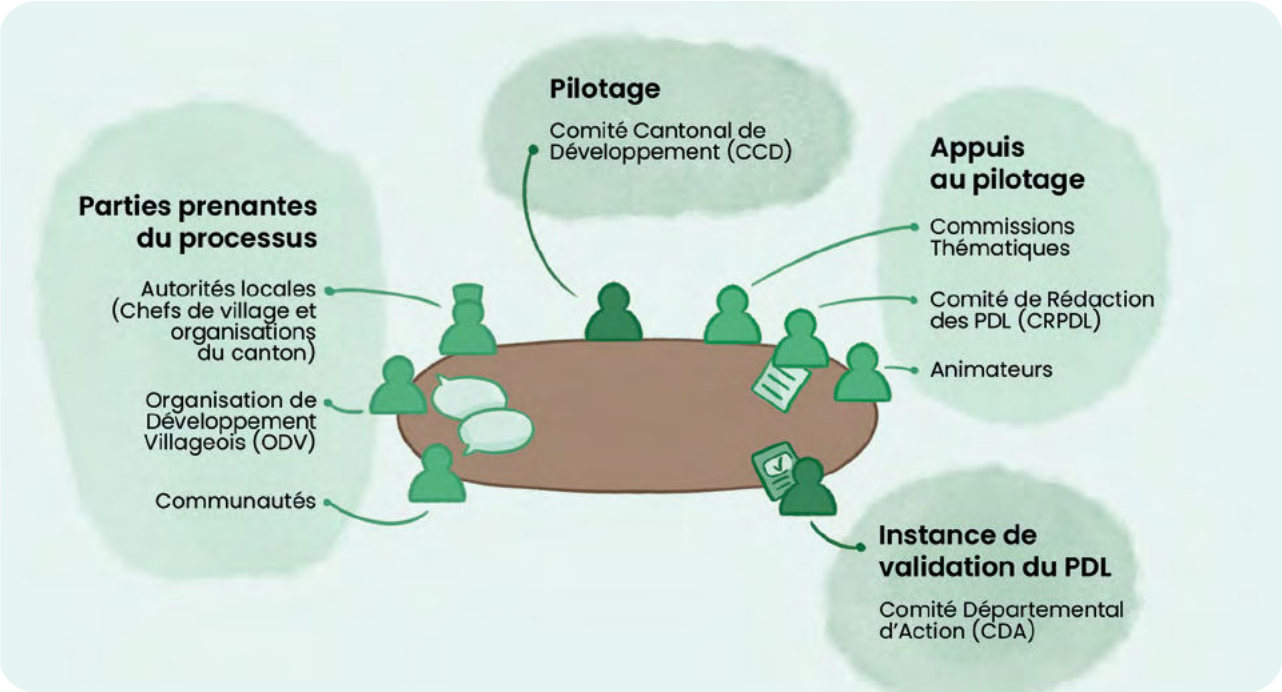


Figure 3 : Acteurs clés de la révision des PDL de la province du MKO

Les femmes sont présentes dans les CCD de façon quasi-paritaire, le plus souvent à des postes de trésorières ou de secrétaires.

Les CCD des 5 cantons associés au CAPBL, ayant peu ou pas de capacités financières propres, ont été régulièrement appuyés sur les plans technique et financier par des acteurs de la coopération internationale. Ainsi, le Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (PRCPT) mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) a appuyé la révision des PDL des cantons de Lagon et Gouin ; le projet d'appui à la gouvernance locale dans le Mayo-Kebbi Ouest (PAGL/MKO) celui de Léré rural, RECONNECT pour Binder, ou encore PRODALKA pour Tikem.

	Binder	Lagon	Léré	Gouin	Tikem
Femmes	2	3	3	3	N/A
Hommes	2	10	6	10	N/A
Total	4	13	9	13	N/A

Tableau 1 : Répartition des femmes et des hommes dans les CCD par canton du CAPBL (source : PDL 2025)

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE RÉVISION DES PDL

Dans le cadre de la révision des PDL des cantons du CAPBL appuyée par le projet ELLESadAPt, une méthodologie spécifique a été développée par l'équipe.

3.1. Un ancrage sur le processus de révision existant

Tout d'abord, ce processus de révision s'ancre sur la méthodologie habituelle de révision des PDL qui est fondamentalement participative et suit des étapes clés (Figure 4).

La révision des PDL est coordonnée par les CCD et constituée de consultations villageoises à travers des ateliers et des travaux menés par des commissions thématiques (membres des services déconcentrés de l'Etat) en fonction des domaines d'intervention de chaque PDL (agriculture/élevage, ressources naturelles, économie, etc.). Toutefois, certaines de ces étapes ont été ajustées pour correspondre au besoin de la révision spécifique portée par le projet EA (voir section 4).

Par ailleurs, la révision des PDL s'est alignée avec les documents stratégiques nationaux et provinciaux suivants :

- Le Plan de Développement de la Province du Mayo Kebbi-Ouest, validée en 2023 ;
- Le Plan National d'Adaptation au changement climatique du Tchad (PNA) ;
- Le Guide méthodologique d'intégration des sexo-spécificités dans les plans de développement nationaux et sectoriels d'adaptation aux changements climatiques.

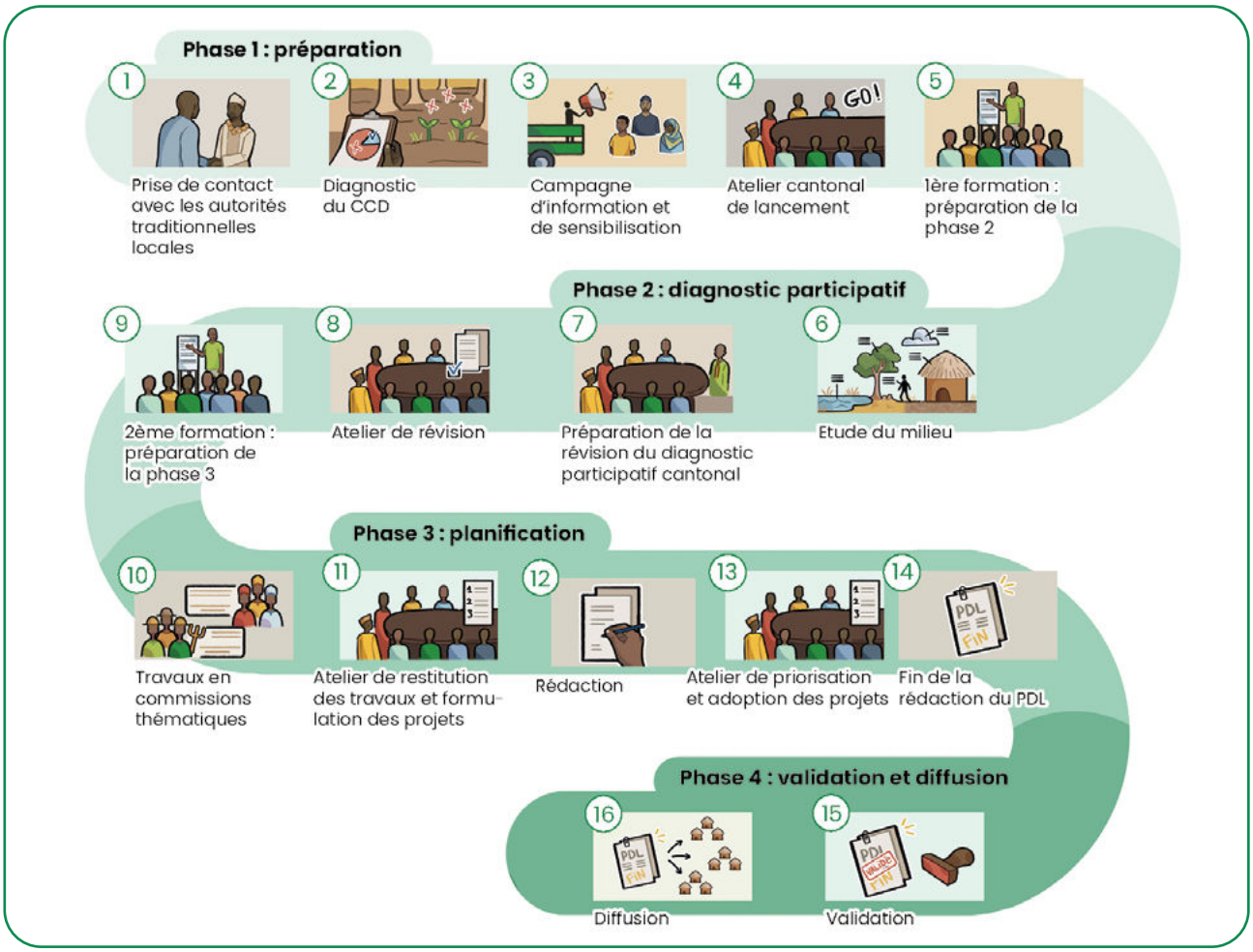


Figure 4 : Étapes habituelles de la révision des PDL : exemple du PDL de Léré (2019-2022)

3.2. Une méthode ajustée pour l'intégration des dimensions climat et genre

La méthode d'intégration des CC et du genre dans les PDL s'inscrit dans la continuité de différentes étapes du processus d'adaptation aux changements climatiques :

1. Une étude de **vulnérabilité climatique** des écosystèmes et des communautés dans le CAPBL a été réalisée à date d'août 2024, avec une attention particulière portée sur la vulnérabilité climatique des femmes.

2. Sur la base de cette étude, **les mesures d'adaptation** ont été identifiées et priorisées de façon participative et inclusive lors d'un atelier à Pala en septembre 2024. A l'issue de cet atelier, **la planification de l'adaptation** a été élaborée à **trois niveaux** : i) pour le projet ELLESadAPt s'achevant en décembre 2026; ii) pour la planification du CAPBL; iii) pour la planification territoriale. Les mesures d'adaptation à mettre en œuvre dans le cadre du projet ont ainsi été amorcées en collaboration avec les acteurs de terrain (PNZS, DiD). Elles incluent des mesures spécifiques pour les femmes, plus vulnérables aux CC.

3. Un **diagnostic** a été réalisé en février 2025 afin d'évaluer les enjeux de révision des PDL, et d'affiner la méthodologie permettant l'intégration des CC et du genre dans les documents. Des consultations ont été menées avec les CCD de chaque canton afin de discuter et de valider l'approche à adopter.

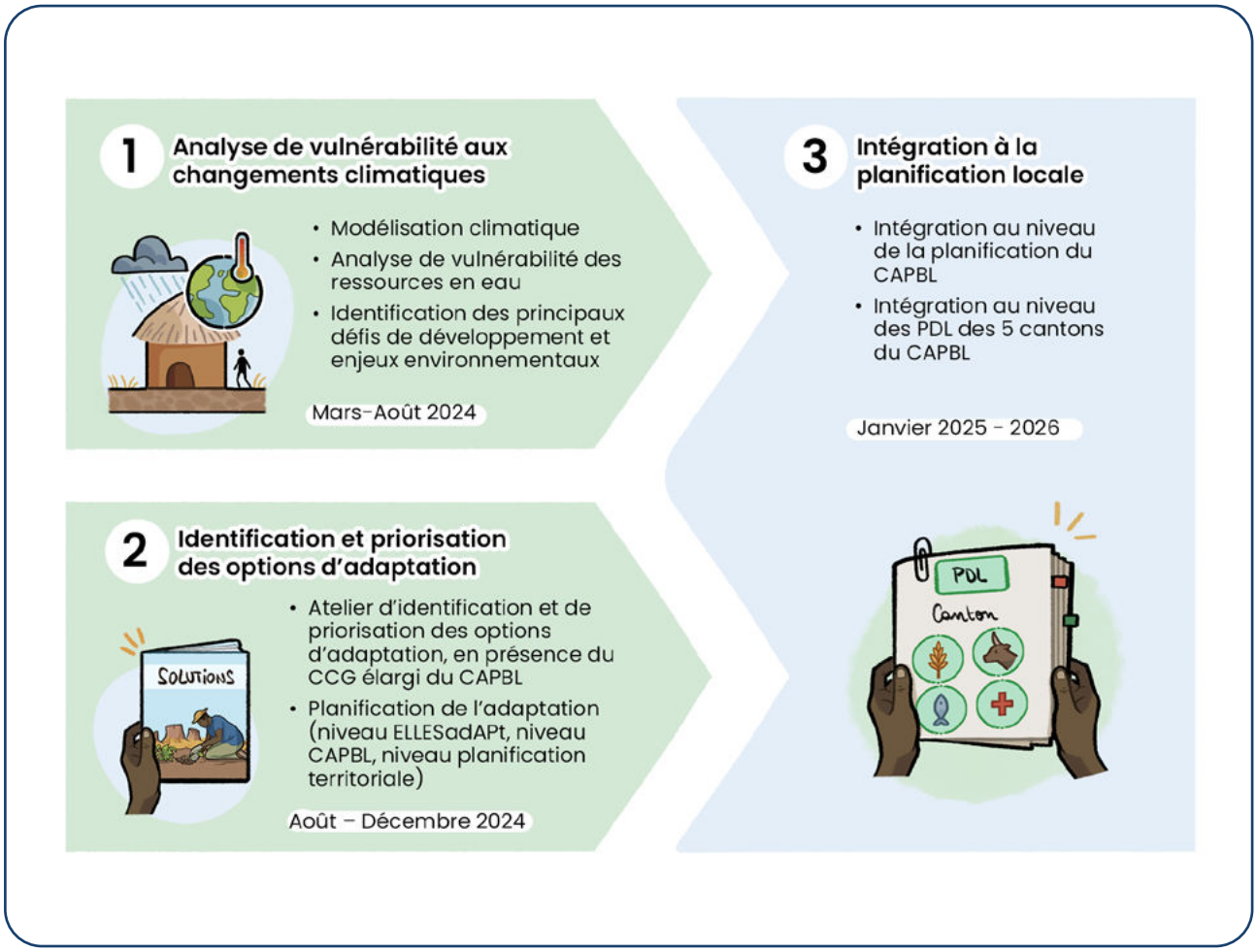


Figure 5 : Processus d'intégration de l'adaptation et du genre à la planification locale du CAPBL

3.3. Une approche de renforcement de capacité en toile de fond

Le processus de révision des PDL a reposé sur une approche de renforcement de capacité des acteurs locaux, avec les objectifs suivants: i) Appuyer la prise d'initiative des CCD dans la révision des PDL, avec le soutien de l'équipe projet ; ii) Faciliter la familiarisation des acteurs locaux avec l'ensemble des étapes de révision des PDL, les notions de CC et de genre et leur intégration dans la planification locale, en vue d'assurer durablement l'intégration de ces notions dans les prochains documents. Les différents acteurs locaux suivants ont bénéficié du renforcement de capacités: les membres de la communautés à travers des sensibilisations ; les membres des CCD, les animateurs locaux de développement (ALD), les organisations de développement villageois (ODV) des commissions thématiques (CT) dans les domaines des changements climatiques (vulnérabilité et adaptation) et de la sensibilité au genre, à travers l'organisation de formations et la diffusion des résultats des études de vulnérabilité menées dans le cadre du projet.



Pour chaque formation, la composition des groupes de participants intègre une participation renforcée de participantes femmes permettant une **prise en compte des spécificités liées aux femmes** pour les différents domaines d'intervention du PDL. Le mode d'animation est ajusté systématiquement pour favoriser la prise de parole des femmes.



Photo 1 : Formation sur les bases des changements climatiques et de l'adaptation (Léré 2025)

3.4. Un appui renforcé pour faciliter la diffusion et le suivi-évaluation des projets des PDL

Afin d'appuyer au mieux la mise en œuvre des projets priorisés dans les PDL, l'équipe a proposé des ajustements stratégiques aux étapes habituelles :

1. Appuyer la diffusion des PDL par les CCD, en finançant le déplacement de certains membres des CCD à N'Djamena afin de permettre la présentation des PDL climato-résilients aux autorités nationales et bailleurs de fond, pour orienter l'obtention de financements spécifiques aux CC et à l'adaptation ;
2. Assurer la bonne diffusion du contenu des PDL à l'échelle de chaque village grâce à une distribution systématique des versions papier ;
3. Couvrir les frais de déplacement des CCD pour assurer le suivi-évaluation des projets mis en œuvre en 2026.

3.5. Les limites méthodologiques

Parmi les limites méthodologiques rencontrées, figurent:

- Le manque de certaines données à jour pour certains secteurs dans les PDL, dû à l'absence de données à l'échelle des cantons ;
- La temporalité du projet pour assurer un processus de renforcement de capacité tout en assurant une mise à jour effective des 5 PDL du CAPBL en moins d'un an ;
- La temporalité limitée du projet permettant le financement et l'accompagnement à la mise en œuvre des projets priorisés dans les PDL.

4. INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU GENRE DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PDL

4.1. Ajustement du processus d'élaboration d'un PDL

Par le passé, les acteurs clés de la planification locale dans les 5 cantons du CAPBL ont été confrontés à plusieurs **défis**, notamment :

- L'insuffisance de fonds disponibles pour couvrir les frais de déplacement des équipes lors du processus d'élaboration des PDL ;
- Les grands effectifs de participants aux ateliers ne permettant pas de réaliser le travail attendu avec efficacité ;
- La mise en œuvre des projets dont la majorité ne sont pas réalisés faute à l'insuffisance de financements, d'un manque d'alignement avec la réalité du terrain, et de la trop grande multitude de projets proposés ;
- Les difficultés pour la diffusion des PDL dans certains cantons ;
- La présence mais faible représentation des femmes dans les organes d'élaboration des PDL.

Afin de pallier ces difficultés déjà expérimentées par les acteurs, l'équipe Adaptation d'ELLESadAPt et le département Développement Communautaire du CAPBL ont proposé des **ajouts et fusions d'étapes**, telles que la réduction du nombre de participants à certains ateliers techniques ; ou encore la mutualisation de « l'atelier cantonal de restitution des travaux en commissions thématiques et de formulation des projets » avec « l'atelier cantonal de priorisation et d'adoption des projets ». L'accent a été mis sur le renforcement de l'appui logistique au CCD et aux animateurs locaux pour assurer leurs déplacements au moment des consultations et de la collecte de données à Tikem, et également des renforcements des moyens de diffusion des PDL.

Considérant les dates de fin de validité récentes des PDL de Lagon (2019-2022), Binder (2022-2025), Léré (2019-2022), Gouin (2019-2022), l'équipe a fait le choix d'une révision partielle des PDL. Cette révision partielle consiste en une mise à jour des données sur la démographie, les secteurs d'activités économiques, la santé et l'éducation. De plus, des insertions sur les changements climatiques et le genre ont été réalisées sur la base des études de vulnérabilité du CAPBL.

Au vu de sa date de fin de validité, le PDL de Tikem (2009-2013) a été le seul des 5 cantons à être **intégralement révisé**. Le CCD du canton a mené une collecte de données intégrale afin d'assurer la mise à jour des données des différents secteurs.

4.2. Points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation et du genre dans les PDL

Les intégrations des CC et du genre constituent des étapes qui se sont ajoutées au processus de révision des PDL existant. L'ensemble du processus et les points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation et du genre sont décrits à la page suivante.

En orange sont indiquées les étapes qui ont été ajoutées dans le cadre de l'intégration de l'adaptation et du genre.

Les pictogrammes suivants indiquent les étapes auxquelles participent l'équipe projet et/ou les acteurs (CCD et/ou CT).



Équipe projet



Acteurs (CCD et/ou CT)

Phase 1 : Préparation

Étape 1



Prise de contact avec les autorités traditionnelles locales

L'objectif de cette activité consiste à informer le chef de canton et les membres des CCD, des avantages et de l'intérêt de la révision d'un PDL, les conditions d'appui ainsi le planning du processus de révision. Lors de cette prise de contact, l'équipe du projet a présenté les principaux résultats des études de vulnérabilité, ainsi que l'approche proposée pour la révision des PDL, pour discussion et validation.

Temporalité : Février 2025

Étape 2



Évaluation des projets du PDL précédent

Cette étape consiste à évaluer à quel point les projets du PDL précédent ont été mis en œuvre, avec quels succès et quelles difficultés. Le résultat de l'analyse est présenté lors de l'atelier de lancement (étape 4).

Temporalité : Avril - Mai 2025

Étape 3



Campagne d'information

Une séance d'information et de sensibilisation sur le processus de révision du PDL est organisée par les membres du CCD auprès des autorités locales, chefs de villages et organisations du canton, et auprès des communautés. En parallèle de ces annonces, l'équipe du projet organise des sensibilisations de masse sur les CC et le genre sur la base des outils élaborés par le partenaire du projet ELLESadAPt (DiD). Les sensibilisations de masse font intervenir la caravane de sensibilisation du projet EA qui a permis notamment des projections de vidéos.

Temporalité : Mai - Juin 2025

Étape 4



Atelier cantonal de lancement du processus de révision du PDL

Le processus de révision est lancé officiellement à travers les ateliers cantonaux de lancement. Ils sont l'occasion d'officialiser les structures de pilotage du processus (membres du bureau du CCD), de rassembler les autorités administratives et traditionnelles, les chefs de villages et l'équipe du projet.

Suite à la présentation de l'évaluation des projets du PDL précédent par les CCD, la méthodologie et l'approche adoptée pour la révision des PDL, avec ses ajustements, est présentée. L'équipe de coordination de la révision des PDL a présenté les principaux résultats des études de vulnérabilité du CAPBL, ouvrant les discussions avec l'audience.

Temporalité : Mai-Juin 2025

Étape 5

Formation sur les bases des CC et du genre en préparation de la phase 2

L'équipe Adaptation avec la collaboration du Département de Développement Communautaire du CAPBL, organise une première session de formation à destination des membres des CCD des 5 cantons. A travers des sessions en plénières et des groupes de travail, la formation porte sur les notions de base liées aux changements climatiques, à la vulnérabilité et à l'adaptation. Cette formation contribue à la familiarisation des CCD avec ces notions ainsi qu'à la compréhension de l'importance d'intégrer les CC et le genre dans les PDL.

Phase 2 : Diagnostic participatif du canton

Étape 6

Etude du milieu - Formation des animateurs locaux du canton pour l'étude du milieu (collecte des données)

Dans le cadre de révision intégrale du PDL de Tikem, les animateurs cantonaux avec les membres du CCD sont formés sur la démarche et les outils à utiliser pour mettre à jour les données socio-économiques et environnementales du canton. Les questionnaires sont ajustés afin d'intégrer les aspects CC et genre.

Temporalité : Juin 2025

Étape 7

Étude du milieu - Diagnostic participatif du canton et rédaction

L'équipe de révision des PDL échangent avec les CCD de chacun des 4 cantons (hors Tikem) afin de mettre à jour les données quantitatives et qualitatives de l'étude du milieu et collecter les problématiques de chaque secteur d'activité, avec un accent spécifique sur les CC et le genre (voir sections 5.1.1. et 5.1.2). Le PDL de Tikem étant intégralement révisé, une collecte de données complète est réalisée par les animateurs locaux de développement avec l'appui des membres des CCD (formés à l'étape 6).

Temporalité : Juin-Août 2025



Photo 2 : Échange avec le CCD Lagon sur l'actualisation du diagnostic

Étape 8

Atelier de restitution du résultat du diagnostic participatif cantonal de PDL (spécifique au canton Tikem)

Cette étape consiste à restituer le diagnostic du territoire cantonal réalisé et à échanger sur les résultats obtenus. Tous les problèmes de développement du canton sont identifiés avec une distinction des problèmes majeurs. Les commissions thématiques sont mises en place pendant l'atelier. Cette étape s'applique en l'occurrence au canton Tikem suite à la collecte de données intégrale.

Temporalité : Octobre 2025

Phase 3 : Planification

Étape 9

Travaux en Commissions Thématiques (CT)

Les commissions thématiques, composées chacune de trois à quatre membres par domaine, se constituent par canton et par domaine, en favorisant l'implication équilibrée des femmes et des jeunes. L'objectif est que les CT prennent connaissance, discutent et valident les sections « Généralités » et « Diagnostics participatifs » révisés intégrant les CC et le genre. Puis, les CT reprennent la liste des projets prioritaires du PDL précédent et approfondissent les réflexions sur les problématiques et priorités pour chaque domaine d'intervention du canton, en vue de le leur reformulation (étape 10).



Pour la composition des Commissions Thématiques, un équilibre entre homme-femme est trouvé systématiquement, pour permettre en prise en compte effective des spécificités liées aux femmes lors des différents travaux.

Temporalité : Septembre 2025

Étape 10

Atelier/Formation sur l'intégration des CC et du genre : formulation des axes d'intervention, des projets, priorisation et adoption des projets

L'objectif est d'accompagner les CT à formuler des axes d'intervention et des objectifs climato-résilients par domaine d'intervention avec pour objectif qu'ils intègrent les enjeux liés aux changements climatiques et au genre (voir section 5.1.3). Pour chaque domaine d'intervention, des projets intégrant des actions d'adaptation et la dimension genre sont formulés, en se basant sur les mesures d'adaptation identifiées à l'échelle du CAPBL, et sur les projets issus des PDL précédents, y compris les projets non-achevés (voir section 5.1.4.).

Un plan d'action (incluant la structure responsable, le/les partenaire(s), localité(s), coûts, chronogramme) est ensuite élaboré afin de planifier la mise en œuvre sur la durée du PDL (voir également Tableau 6).

Temporalité : Octobre 2025

Étape 11



Atelier de restitution des travaux des commissions thématiques

En amont de cet atelier, le plan d'action est relu et consolidé par les CCD et Commissions thématiques. Lors de l'atelier de restitution, les CT restituent auprès de la communauté, le résultat de leurs travaux pour validation. L'adoption est faite en présence des autorités traditionnelles et administratives du canton. Un procès-verbal d'adoption du plan est dressé à la fin de l'atelier.

Temporalité : Novembre 2025 à Mars 2026

Étape 12



Finalisation de la rédaction du PDL

L'équipe projet finalise la rédaction du PDL et la planification technique et financière des projets priorisés, avec l'appui des observations faites lors de l'atelier-formation et à l'atelier de restitution des travaux des CT.

Temporalité : Décembre 2025 - Janvier à mars 2026

Phase 4 : Validation et diffusion

Étape 13



Transmission du PDL au CDA et validation du PDL

Le PDL est transmis au CDA par le CCD en amont de la validation. Le CDA transmet ensuite ses commentaires au CCD. L'atelier de validation marque ensuite l'étape finale de l'élaboration du document, sous réserve d'intégration des commentaires.

Temporalité : Décembre 2025 - Janvier à Mars 2026

Étape 14



Diffusion du PDL

La diffusion du PDL en version papier est faite dans les villages du canton et au niveau de la province lors d'un atelier de restitution.
Afin de favoriser la mise en œuvre des PDL, une diffusion est assurée au niveau national auprès des institutions nationales et des partenaires de développement.

Temporalité : Mars-Avril 2026

Phase 5 : Suivi et évaluation

Étape 15



Suivi et évaluation du PDL par le CCD

Un appui logistique et technique est fourni au CCD pour permettre le suivi et l'évaluation des projets du PDL sur le temps du projet EA. Des synergies sont explorées pour la mise en œuvre de projets dans le cadre d'EA et en lien avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) (voir section 5.1.8.).

Temporalité : Avril-Mai 2026 - 2029 / 2030

Le schéma suivant présente les modifications apportées aux étapes habituelles de la révision des PDL. Les bulles orange mettent en évidence les étapes liées à l'intégration des CC et du genre que le projet EA a accompagné spécifiquement.

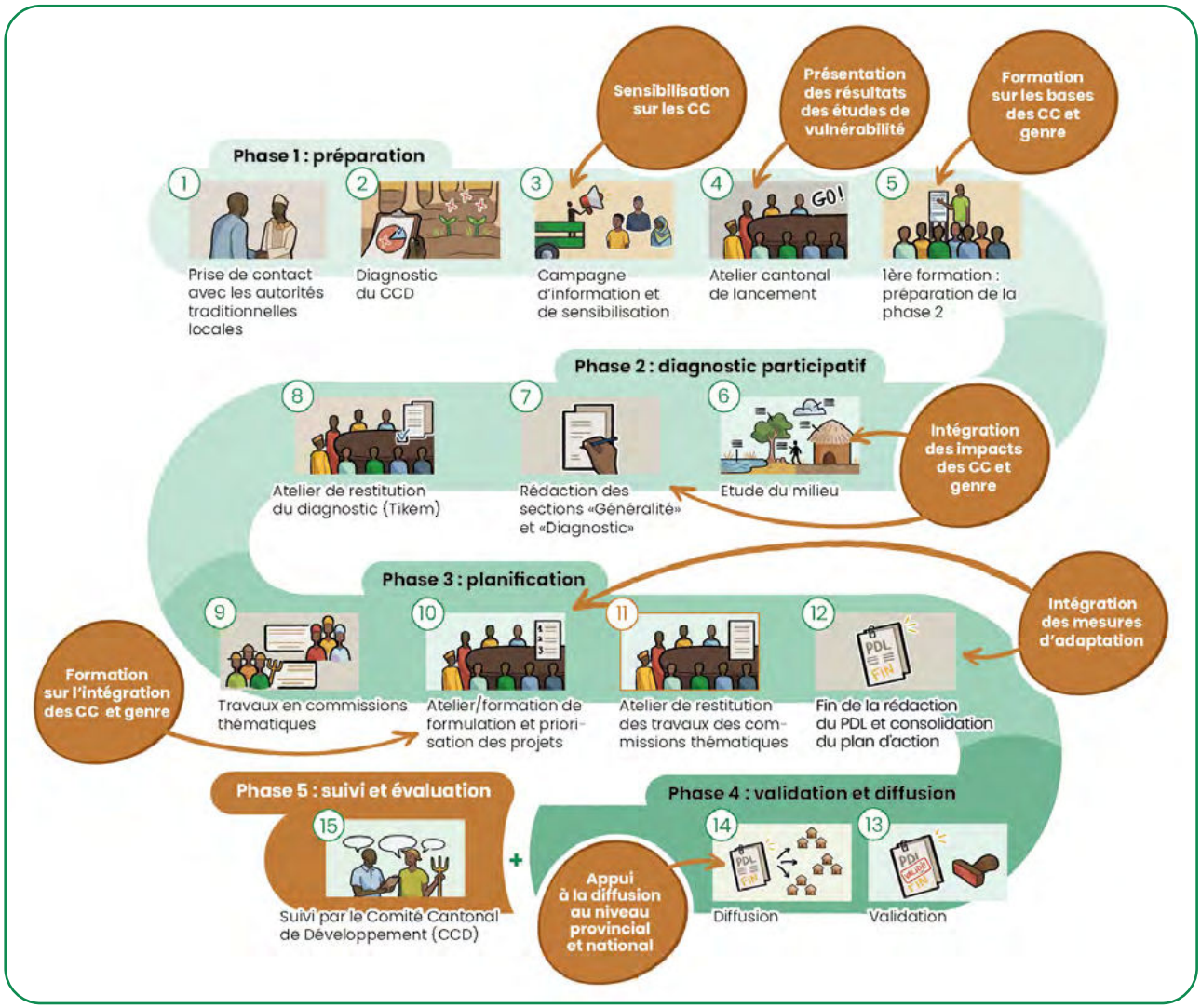


Figure 6 : Processus de révision des PDL indiquant les insertions des CC et du genre



Photo 3 : Atelier de lancement de la révision du PDL de Lagon (Lagon, 2025)

5. INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU GENRE DANS LE DOCUMENT DU PDL

Cette section a pour objectif d'expliquer comment l'intégration des dimensions climat et genre se réalise dans le document du PDL en fonction des différentes sections du document de PDL.

5.1. Structure d'un PDL et points d'entrées de l'adaptation et du genre

5.1.1. Section « Généralité du canton »

Dans cette section du PDL intitulée « Généralité du canton », ont été intégrés par l'équipe vulnérabilité/adaptation, les résultats des études de vulnérabilité pour chaque secteur et chaque ressource en se basant sur les différents rapports disponibles :

- ELLESadAPt, 2024, Étude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad ;
- ELLESadAPt, 2024, Modélisations climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad ;
- ELLESadAPt, 2024, Étude hydrologique du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad.



Les **données relatives** au genre ont également été intégrées à travers une section dédiée intitulée « La place des femmes » dans la partie « Généralité sur le canton », permettant de mettre en évidence les enjeux spécifiques liés aux femmes au sein du canton.

Ces intégrations font ensuite l'objet d'une restitution de l'équipe du projet, lors de l'étape 9, des travaux en commissions thématiques.

5.1.2. Section « Diagnostic participatif du canton »

Dans cette section, pour la révision partielle, l'équipe du projet repart de la liste des problèmes identifiés dans le précédent PDL et fait une mise à jour en convoquant une session de travail avec les membres du CCD (section 4.1.2, Étape 7).

Un appui spécifique est apporté par l'équipe du projet pour intégrer les problématiques nouvelles liées aux changements climatiques ainsi que les problématiques spécifiques liées aux femmes, aux jeunes, etc.

Aussi, les problèmes majeurs identifiés dans le document de PDL sont issus d'une analyse combinée des problèmes identifiés par le diagnostic participatif du canton (session de travail du CCD) et des problématiques identifiées par l'étude de vulnérabilité climatique menée dans le cadre du projet EA. La nouvelle approche de révision des PDL permettant l'intégration des dimensions changements climatiques et de la sensibilité au genre a impliqué la refonte des domaines d'intervention habituels des PDL (voir tableau 2). Cette refonte a été guidée par les éléments suivants :

- Les réflexions sur la structuration et la façon dont les priorités locales traduites en projets et activités dans le PDL devraient être organisées avec une certaine cohérence dans les différents domaines ;
- La proposition d'un nouveau domaine spécifique intégrant les catastrophes naturelles et les conséquences liées aux changements climatiques.

La refonte des domaines a été validée par les membres du CCD et des CT des 5 cantons du CAPBL, comme suit :

- Le Domaine 1 de la Gouvernance Locale et de la Cohésion Sociale vise l'application et la diffusion des lois et des règlements dans le canton, le respect vis-à-vis des autorités, et la cohabitation pacifique entre les communautés.

- Le Domaine 2 de Gestion Durable des Ressources naturelles a pour objectif la préservation des écosystèmes tout en garantissant une utilisation durable et équitable par les communautés, notamment via l'adoption de pratiques durables et la valorisation des ressources naturelles.

- Le Domaine 3 de Développement Economique Local regroupe tous les projets des secteurs économiques primaires (agriculture, élevage et économie) et promeut des pratiques durables, prospères, résilientes aux changements climatiques et sensibles au genre.

- Les projets du Domaine 4 de Services Sociaux de base Résilients et Sensible au Genre contribuent à répondre aux besoins essentiels des communautés du canton de façon inclusive et équitable afin de renforcer leur santé et bien-être.

- Le Domaine 5 de Gestion des Risques Climatiques et des Catastrophes Naturelles englobe les projets visant à prévenir et gérer efficacement les impacts des changements climatiques tout en renforçant les capacités des acteurs locaux à faire face aux aléas climatiques.

Proposition de domaines d'intervention refondés	Domaines d'intervention habituels des PDL
Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale	**Domaine 7**: Gouvernance - Sécurité - Paix
Domaine 2: Gestion durable des ressources naturelles	**Domaine 2 :** Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et Tourisme
Domaine 3: Développement économique local	**Domaine 1** : Agriculture, Elevage, Pêche **+ Domaine 3 :** Economie (commerce - crédit épargne - pistes rurales - artisanat - transport - industrie…) + tourisme
Domaine 4: Services sociaux de base résilients et sensibles au genre	**Domaine 4 :** Santé - Eau potable - Assainissement **+ Domaine 5 :** Education - Culture – Jeunesse - Sport **+ Domaine 6 :** Affaires sociales et genre
Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles	

Tableau 2 : Domaines d'intervention refondés

5.1.3. Élaboration de la vision

La vision du canton ne figurait pas dans les précédents PDL, il s'agit d'un élément ajouté lors de la révision proposée par le projet EA. La formulation de la vision d'un canton s'appuie sur les orientations nationales et celles de la province du Mayo-Kebbi Ouest qui placent les changements climatiques et le genre comme des enjeux prioritaires de développement.

Exemple de vision pour le canton de Gouin : « *D'ici 2035, le canton de Gouin est sécurisé à travers une gouvernance effective et inclusive et un système de production résilient, durable qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la conservation des écosystèmes naturels pour un meilleur accès à des services sociaux de base, de l'équité sociale et une économie prospère* ».

5.1.4. Formulation des axes d'intervention et des objectifs résilients et sensibles au genre

Lors d'un processus d'intégration des dimensions climat et genre à un document de planification, une des étapes fondamentales est la formulation des axes d'intervention prioritaires et objectifs climato-résilients et sensibles au genre (section « Diagnostic participatif du canton » du PDL). Cet exercice est réalisé par les Commissions Thématiques lors d'un atelier/formation proposé par le projet ELLESadAPt (voir section 4.1.3., Étape 10).

Pour chaque domaine d'intervention, les axes prioritaires de développement sont formulés pour **répondre aux problèmes majeurs et spécifiques** identifiés dans la section « Diagnostic participatif ».

Les axes se doivent d'être alignés sur le Plan de Développement de la Province du Mayo Kebbi-Ouest, validée en 2023, le PNA du Tchad (2021) et le Plan national de développement (2025).

Domaine	Problèmes spécifiques	Axes prioritaires de développement	Objectifs
Agriculture, Élevage	• Mauvaises pratiques agricoles • Gestion limitée des couloirs de transhumance • Destruction des champs par les éléphants	• Renforcer la résilience et la durabilité du secteur agricole face aux impacts des changements climatiques • Renforcer la résilience et la durabilité du secteur de l'élevage face aux impacts des changements climatiques	• Promouvoir des systèmes de production agricoles adaptés face au climat • Gérer durablement les ressources naturelles: protéger les sols, l'eau et la biodiversité pour garantir la productivité à long terme

Tableau 3 : Exemple de domaine, problèmes spécifiques et axes prioritaires de développement

5.1.5. Identification, formulation et structuration des actions et activités

Une fois les axes prioritaires reformulés afin d'être climato-résilients, vient l'étape de reformuler les actions et activités correspondantes sous chaque axe et objectif.
Cette étape s'appuie sur une analyse croisée :

Pour les PDL en révision partielle :
- Des problèmes identifiés dans chaque domaine d'intervention,
- Des projets identifiés dans les précédents PDL et non-mis en œuvre,
- Des options d'adaptation identifiées par le projet EA suite, aux études de vulnérabilité menées sur le territoire du CAPBL.

Pour le PDL de Tikem, en révision complète :
- Des problèmes identifiés dans chaque domaine d'intervention lors du diagnostic participatif,
- Des projets identifiés par les commissions thématiques,
- Des options d'adaptation identifiées par le projet EA suite, aux études de vulnérabilité menées sur le territoire du CAPBL.



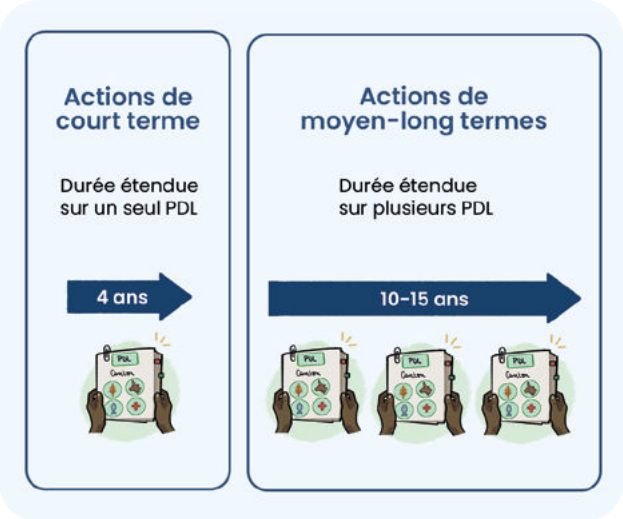
Cet exercice est réalisé par les Commissions Thématiques lors d'un atelier/formation proposé par le projet EA (voir section 4.1.3., Étape 10).

Lors du diagnostic pour l'élaboration de PDL climato-résilients, l'équipe du projet a noté plusieurs limites liées à la formulation des projets dans les PDL. Jusqu'à présent, les PDL intégraient des projets souvent formulés par les groupements ; aussi de nombreux projets similaires entre eux sont recensés dans les PDL. Cela rend d'autant plus difficile leur financement et mise en œuvre effective. Aussi, il est recommandé dans le cadre de cette mise à jour, d'opter pour des projets ou actions plus structurants ou de **plus grande envergure, avec un nombre de projets limités** (3-4 par domaine d'intervention) et priorisés par domaine.

Illustration issue d'un PDL :

Dans le PDL de Binder (2021-2025), pour le domaine d'intervention « Gestion des ressources naturelles et tourisme », il y avait 3 projets portant sur le reboisement, impliquant plus de 80 porteurs de projets.

La recommandation est de réduire à 1 projet portant sur le reboisement ou la restauration écologique, avec un nombre restreint de porteurs projets en s'appuyant sur 1 ou 2 porteurs de projets : ONG, associations locales, qui peuvent être en mesure de coordonner ce type d'activité à l'échelle du canton.



Temporalité : dans le cadre de la planification de l'adaptation, il est aussi recommandé de penser les actions en deux temps :

- Les actions de court terme à mettre en œuvre sur la temporalité du PDL qui est de 4 ans
- Les actions de moyen-long termes (10-15 ans) qui devront être initiées au cours du présent PDL mais qui auront des effets sur les prochains PDL. Il s'agit de préparer les actions qui permettront des changements en profondeur dans les pratiques agricoles ou d'élevage par exemple et assureront la résilience climatique effective du canton à moyen et long terme.

5.1.6. Élaboration du plan d'action

Le plan d'action spécifique à chaque domaine d'intervention vise à proposer des réponses concrètes et adaptées aux problèmes majeurs identifiés dans la section Diagnostic du PDL, en alignement avec la vision du canton (Tableau 4).

Chaque domaine d'intervention est structuré autour d'un axe stratégique, décliné en plusieurs objectifs. Pour atteindre les objectifs, le plan détaille les actions à mener, ainsi que les activités à réaliser sous chaque action. Pour chaque activité, les responsabilités techniques, financières, l'implication des communautés et la coordination des partenaires y sont précisés, ainsi que les coûts estimatifs et la temporalité.

Cet exercice est réalisé par les Commissions Thématiques lors d'un atelier/formation proposé par le projet EA (section « Diagnostic participatif du canton » du PDL).

Tableau 4 : Exemple de structure de plan d'action pour le domaine 5 du PDL de Gouin

OBJECTIF	ACTION	ACTIVITÉS	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITÉ	COÛTS	CHRONOGRAMME				LONG TERME
							2026	2027	2028	2029	
AXE STRATÉGIQUE : Renforcer la résilience des communautés face aux événements climatiques extrêmes											
Objectif 1: Mettre en place mécanisme de gestion des risques climatiques	Créer un comité inclusif de gestion des risques climatiques	Identifier, former et équiper les membres du comité inclusif en gestion des risques climatiques	CCD, Autorités traditionnelles	ETAT, Centre Agrhymet (à travers ANAM), SISAAP, SIPSA	Gouin	2 500 000	X				
		Élaborer la feuille de route du comité inclusif de gestion des risques climatiques	CCD, Autorités traditionnelles	SISAAP, ANAM, SIPSA, Plateforme pastorale, PNZS	Gouin	500 000	X				
		Sensibiliser la population sur les risques de catastrophes naturelles	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	PAM, FAO	Échelle cantonale (par pôle)	1 250 000	X	X			
	Élaborer un plan de gestion des risques climatiques	Cartographier les zones à risque d'inondation	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	PNZS, ETAT	Échelle cantonale (par pôle)	2 500 000 FrCFA	X				
		Identifier les sites de relocalisation des sinistrés et préparer leur prise en charge		PAM, FAO, ETAT, UNICEF		500 000 FrCFA		X	X		
	Prévenir l'insécurité alimentaire liée aux catastrophes naturelles	Sensibiliser les communautés sur les risques d'insécurité alimentaire	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	ONASA[2] , ETAT, PAM, PIDACC/BN	Échelle cantonale (par pôle)	1 250 000 FrCFA		X	X		
		Construire un grenier communautaire		ONASA, partenaire technique à identifier	Gouin	20 000 000 FrCFA				X	X
Objectif 2: Renforcer l'accès aux services climatiques	Favoriser l'accès aux informations climatiques pour le canton	Recueillir des informations des risques climatiques auprès des communautés	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	ETAT, ANAM, SISAAP, SIPSA, Plateforme pastorale, PAM, FAO	Échelle cantonale (par pôle)	1 500 000 FrCFA		X	X	X	X
		Développer les contacts avec les sources d'information climatiques adaptées aux besoins des communautés			Échelle provinciale et nationale	1 000 000 FrCFA	X	X			
		Créer une plateforme cantonale pour diffuser les informations liées aux risques climatiques et catastrophes naturelles et conseils sur les pratiques en situation de catastrophes			Échelle cantonale	2 500 000 FrCFA	X	X	X	X	X

[2] Acronyme: Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA).

5.2. Suivi et évaluation du PDL

5.2.1. Mécanisme de pilotage

Le suivi-évaluation permet d'évaluer les avancées de la mise à œuvre des actions et l'atteinte des résultats attendus par rapport à une situation de référence ainsi que l'impact sur le niveau de vie des populations bénéficiaires et sur les capacités des acteurs. Le suivi-évaluation doit permettre au canton de réajuster, en temps réel, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de développement de la collectivité territoriale.

Le CCD, organe principal de pilotage travaillera en étroite collaboration avec un comité technique de suivi (CTS) constitué des techniciens ayant un niveau requis et une expérience technique en matière de suivi et enfin une structure locale proche des bénéficiaires. Il assure également une bonne communication entre et avec les différents acteurs : partenaires de développement tels que les ONG, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les organes de gouvernance locale (Comité département d'action), etc.

Les tableaux ci-après présentent les principaux organes de coordination du PDL, leurs compositions et rôles d'une part et d'autre part le mécanisme de suivi (méthodes de collecte des données, fréquences pour chaque organe de suivi, etc.).

N°	Organes	Responsabilités	Composition
1	Comité de pilotage du PDL	Sous la supervision de son président d'honneur qui est le chef de canton, le Comité de Pilotage du PDL est en charge de la coordination de toutes les activités du PDL, de l'orientation stratégique et de la cohérence avec les priorités du canton. Avec l'appui du Comité Technique de Suivi (CTS), le comité de pilotage est responsable de la diffusion des PDL au niveau local, provincial et national. Il élabore et valide de concert avec le chef de canton le plan de travail annuel et rédige les rapports à mi-parcours et annuel de suivi des réalisations sur le terrain. Le Comité se réunit une fois par semestre.	Le Comité de Pilotage est composé de tous les membres du CCD et le Chef de canton (président d'honneur)
2	Comité technique de suivi (CTS)	Désigné par le Comité de pilotage (CCD), le CTS est composé en partie par les responsables de service déconcentré de l'Etat et les membres du CCD. Il est en charge du suivi technique de la mise en œuvre des actions du PDL sur le terrain. Il effectue trimestriellement des missions de suivi sur le terrain. Il a pour répondant les Organisation de Développement Villageoise (ODV) qui existent déjà dans chaque village. Il appuie le comité de pilotage dans la planification annuelle, la rédaction de rapports de suivi trimestriels.	Le CTS est composé de 8 personnes dont 3 membres du CCD et 5 membres des services techniques déconcentrés (ANADER, Forestier, CELIAF/genre, Éducation et Élevage)
3	Organisation de Développement Villageoise/ ODV	Présentes dans tous les villages, ces organisations ont pour mission de suivre toutes les activités de développement du village. Étant donné leur position reculée et stratégique sur le terrain, l'ODV est responsable de la collecte des données de terrain (état d'avancement des projets en lien ou non avec le PDL) qui sont partagées trimestriellement au CTS lors de leur passage dans le village.	Une ODV est composée du chef de village, des représentants des jeunes et femmes. La composition des ODV est faite indépendamment du CCD

Tableau 5 : Organes de mise en œuvre du PDL et leurs rôles

Responsables	Méthode de collecte des données	Période	Modalités de rencontre
1er niveau de collecte de données			
Organisation de Développement Villageoise/ODV	Une fiche de collecte des données (confère Annexe A) sera mise à la disposition de l'ODV pour être renseignée mensuellement et conservée auprès du chef du villages.	Mensuel	L'ODV sera briefé par le Comité de Pilotage / CTS sur la collecte mensuelle et son importance pour le rapportage et information. Les membres garderont auprès du chef de village (président d'honneur) les fiches renseignées sur le terrain (y compris difficultés).
2ème niveau de collecte de données			
Comité Technique de suivi (CTS)	• Le CTS se servira des fiches de collecte (identique à celle des ODV) pour enregistrer de façon trimestrielle les données collectées mensuellement par les ODV. • Il descendra sur le terrain pour des observations directes (en présence de volontaires des ODV) en complément des fiches renseignées. • Facultativement, le CTS peut rencontrer les bénéficiaires pour leurs impressions.	Trimestriel	Les CTS se répartiront les pôles afin de faire un travail rigoureux. Ils passeront trimestriellement dans tous les villages du canton pour travailler avec chaque ODV. Les informations des fiches renseignées seront copiées (la souche est remise au chef du village pour archivage). Les visites de terrain sont également organisées à cette occasion. Le CTS se fera accompagner par quelques volontaires de l'ODV pour la visite de terrain. Et facultativement, le CTS peut rencontrer les bénéficiaires ou non pour recueillir les témoignages des bénéficiaires.
3ème niveau de collecte de données			
Comité de pilotage du PDL (CCD)	Il statue une fois par semestre sur les données collectées et le rapport de suivi trimestriel sur le terrain par le CTS. Les informations contribueront à renseigner le plan annuel de travail validé.	Semestriel	Le Comité de Pilotage organisera une rencontre tous les semestres. Il fera participer les membres de CTS pour présenter la situation sur le terrain et les données collectées trimestriellement. Après renseignement du plan de travail, le Comité de Pilotage organisera une séance de restitution au chef de canton (avec un support). Il partagera également une copie du rapport compilé avec le CDA et les partenaires financiers locaux (à la réunion du CDA par exemple).

Tableau 6 : Mécanisme de suivi (méthode de collecte des données, fréquences de collecte par les organes de coordination du PDL)

Le schéma suivant synthétise les rôles et fonctions des organes de mise en œuvre et de suivi du PDL.

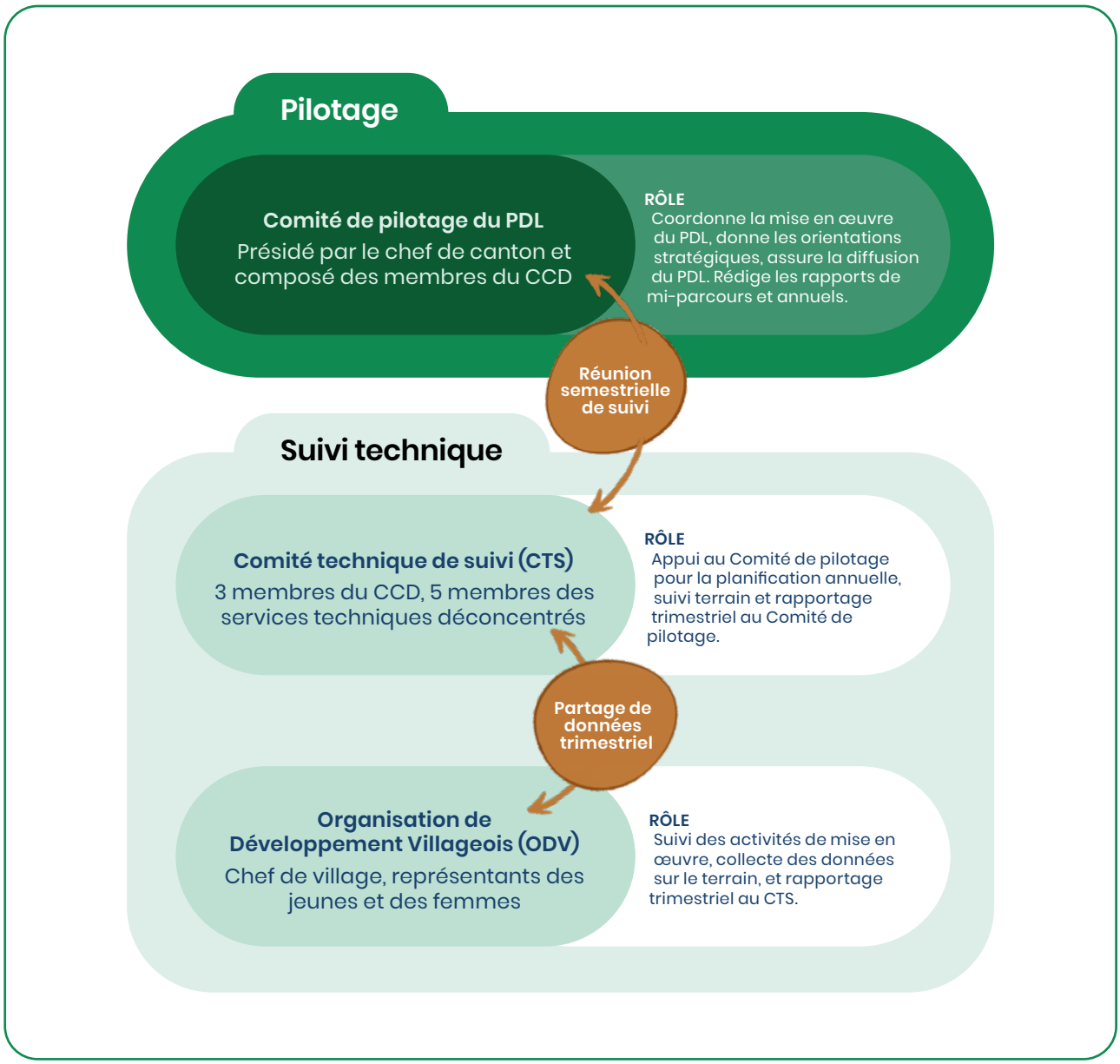


Figure 7: Organes de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDL

5.2.2. Plan de travail annuel

Le plan de travail annuel est élaboré par le Comité de Pilotage avec l'appui du CTS et découle directement du plan d'action du PDL. Il permet de passer de la planification stratégique à un plan de travail concis et avec des actions et activités concrètes à mettre en œuvre.

Quelques étapes permettent d'élaborer un plan de travail annuel simple, clair et compréhensible à partir d'une planification globale :

- Rappeler et revoir en détail le plan d'action du PDL domaine par domaine (axes stratégiques, objectifs, actions, activités, etc.)
- Filtrer toutes les activités et le budget prévu dans le plan d'action pour l'année considérée (domaine par domaine)
- Utiliser la fiche de planification proposée ci-dessous pour inscrire l'ensemble des projets/actions programmés dans l'année considérée et ceci domaine par domaine.
- Voir également dans quelles mesures les activités non réalisées en année 1 peuvent être reportées sur l'année suivante.

5.2.3. Plan de mise en œuvre du suivi du PDL

Le plan de mise en œuvre pour les quatre (4) prochaines années est présenté dans le tableau suivant:

Période	Activités clés	Acteurs responsables
Janvier – Février 2026	• Diffusion du PDL	Comité de Pilotage (local, provincial et national)
	• Rencontre avec les partenaires (sondage)	Comité de Pilotage
	• Mise en place du CTS	Comité de Pilotage
	• Planification annuelle (partage)	Comité de Pilotage, CTS
	• Planification des rencontres, suivi terrain et collecte des données et répartition des tâches	Comité de Pilotage (semestriel)
		CTS (trimestriel)
		ODV (mensuel)
	• Dynamisation des ODV	Comité de Pilotage/CTS
	• Relance des partenaires	Comité de Pilotage
Mars - Novembre 2026	• Suivi du planning	
Décembre 2026	• Rapportage annuel et partage • Évaluation du taux de réalisation année 1 • Réflexion sur la consolidation du PTA année 2	Comité de Pilotage
Janvier 2027	• Planification des activités annuelle de la 2ème année (partage avec les partenaires, CTS et ODV)	Comité de Pilotage
	• Relance de partenaires	
Mars - Novembre 2027	• Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage
Décembre 2027	• Rapportage annuel et partage • Évaluation du taux de réalisation année 2 • Réflexion sur la consolidation du PTA 2	Comité de Pilotage

Janvier 2028	• Planification des activités annuelle deux (partage avec les partenaires, CTS et ODV) • Relance de partenaires	Comité de Pilotage
Mars – Novembre 2028	• Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage
Décembre 2028	• Rapportage annuel et partage année 3 • Évaluation du taux de réalisation année 3 • Réflexion sur l'élaboration du PTA 4	Comité de Pilotage
Janvier 2029	• Planification des activités annuelles quatre (partage avec les partenaires, CTS et ODV) • Relance de partenaires	Comité de Pilotage
Mars – Novembre 2029	• Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage
Juin – Décembre 2029	Préparation de la révision du PDL • Identification d'un partenaire pour l'appui à la révision • Planning de révision du PDL	Comité de Pilotage/CCD
Décembre 2029	• Rapportage annuel et partage • Évaluation du taux de réalisation année du PDL	Comité de Pilotage
	• Capitalisation d'expériences	Comité de Pilotage

Tableau 7: Plan de mise en œuvre du suivi du PDL

CONCLUSION

L'intégration des CC et du genre dans les PDL constitue une étape importante pour orienter le canton vers un **développement durable, résilient et inclusif.** La mise en œuvre des actions priorisées climato-résilientes et sensibles au genre devraient renforcer la capacité des communautés des cantons à faire face collectivement et de manière organisée, aux changements climatiques et aux inégalités de genre.

Afin de pérenniser l'intégration des CC et du genre dans les prochains PDL des cantons du CAPBL, **l'appropriation de cette méthodologie** climato-résiliente par les acteurs locaux (CT, CCD) est cruciale. Ce pourquoi l'accent a été posé dès le début du processus de révision sur le renforcement de capacités des acteurs de la révision des PDL, à travers des ateliers, formations, consultations et production d'outils méthodologiques. Par ailleurs, la mobilisation de l'équipe du CAPBL au cours du processus, contribuera à terme, à assurer une forme de pérennité de l'intégration des CC et du genre dans les PDL des 5 cantons du territoire.

La réussite de cette mise en œuvre des actions priorisées dans les PDL repose en partie sur l'engagement des acteurs de la planification au niveau cantonal, du CAPBL pendant et après le projet ELLESadAPt, mais également sur la possibilité de mobiliser des financements climat, nationaux ou internationaux, et sensibles au genre. Pour garantir une efficacité des actions, il sera essentiel de mettre en place un système de suivi-évaluation intégrant les dimensions climat et genre.



Figure 7 : Vision vers un développement durable et inclusif dans les cantons du CAPBL

GLOSSAIRE

Adaptation : Actions contribuant à réduire la vulnérabilité climatique.

Analyse Multi-Critère : Méthode d'aide à la décision qui permet de prioriser des projets ou des solutions en fonction de critères communs.

Changements climatiques : Changements du climat (augmentation des températures, modifications des précipitations, vents…) dus directement ou indirectement à des activités humaines.

Décentralisation : Processus selon lequel l'Etat transfeère des compétences et des ressources à des autorités locales autonomes (élues) dans la mise en en œuvre des actions de planification (exemple : échelon communal au Tchad).

Déconcentration : Processus selon lequel l'Etat délègue des compétences et des ressources à des autorités locales qui agissent en son nom (exemple : échelon provincial, départemental au Tchad).

Financement climat : Ensemble des fonds, publics ou privés, nationaux ou internationaux, destinés à soutenir les projets d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation aux changements climatiques, afin d'améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés.

Genre : L'ensemble des rôles, comportements, expressions et identités qu'une société associe à la masculinité et à la féminité. C'est une construction sociale qui varie selon les cultures et évolue au fil du temps.

Plan de Développement Local : Outil de planification locale qui permet de définir les priorités d'aménagement, de développement social et économique d'une collectivité sur une période donnée.

Planification locale : Processus de définition d'une vision et d'objectifs de développement durable pour un territoire, impliquant les acteurs locaux (habitants, etc.) dans l'élaboration de stratégies et d'actions coordonnées pour répondre aux besoins de la population et assurer un avenir harmonieux, tout en préservant l'environnement.

Renforcement de capacités : Processus de développement et de renforcement des compétences, des instincts, des capacités, processus et ressources dont les organisations et communautés ont besoin pour survivre, s'adapter et prospérer dans un monde en évolution permanente.

Résilience climatique : Capacité d'un système (communauté, écosystème, etc.) à anticiper, se préparer, répondre et se remettre des impacts négatifs du changement climatique

Vulnérabilité climatique : Degré auquel les écosystèmes ou communautés sont susceptibles de subir ou d'être affectés négativement par les effets des changements climatiques.

Auteurs : Mélinda NOBLET, Noémie WATANABE

Crédits graphisme : www.CPiG.be

Pour en savoir plus :

Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.

Baastel, ELLESadAPt, 2025, Synthèse de l'étude de vulnérabilité aux changements climatiques dans le Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) au Tchad, produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 8 pages.

Baastel, ELLESadAPt, 2024, Identification et priorisation des options d'adaptation aux changements-climatiques dans le Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL), Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 68 pages.

Mars 2026

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU GENRE DANS LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX (PDL) AU TCHAD

ELLESadAPt

Desjardins Développement international

Baastel

PARC NATIONAL DE ZAH SOO TCHAD

NOÉ

En partenariat avec Canada